



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite municipalité,
QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2024, par sa résolution numéro 162-06-2024, a autorisé la vente de gré à gré de l'immeuble suivant:

DESCRIPTION DU BIEN	ACQUÉREUR	MONTANT
Une partie d'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 4 010 209, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le boulevard Notre-Dame, à Pont-Rouge	Les immeubles PAV inc.	55 562,38 \$, incluant les taxes

Ledit immeuble a été vendu par acte notarié signé le 25 septembre 2024 devant Me Émile Brassard, notaire à Saint-Marc-des-Carières.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 7^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

La greffière,

Esther Godin